



CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE OUENNE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2020

Présent(e)s : AUDEBERT Romain, BERNABE Sarah, BERQUIERE Benjamin, COUSSOT Etienne, DURRANDE Quitterie, EVRARD Elisabeth, HERJAN Mickaël, LEMAITRE Thierry, NZECK SAM NDECK Armand, PESLIER Philippe, PETIT Nathalie et TRICARD Pierre

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames CAZAJOUS Cindy, DIAS DA COSTA Aurélie, GEAY James (pouvoir à NZECK SAM NDECK Armand)

Date de la convocation : 17 octobre 2020

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2020
2. Budget
 - Situation budgétaire
 - Taxe d'aménagement
3. Point travaux
 - Demande de subvention amende de police
 - Achat matériel
 - Ecole
 - Cimetière
4. Personnel communal :
 - Recrutement
 - RIFSEEP
5. Ecole : infos diverses
6. Information du ministère de la Transition Ecologique et solidaire sur le contrat de fourniture d'électricité
7. Campagne stérilisation des chats
8. Proposition commission communication
9. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Membres présents : 12.
Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Elisabeth EVRARD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire du dramatique attentat perpétré contre un enseignant, M Samuel PATY et insiste sur les valeurs de la République que se doit de respecter toute personne résidant en France.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2020

Aucune remarque n'étant portée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

2. Budget

- Situation budgétaire

L'Etat de consommation et de réalisation des crédits, arrêté à la date du 16 octobre, est :

- Fonctionnement : Recettes : 387 009,56 €, Dépenses : 325 639,43 €
- Investissement : Recettes : 21 876,91 €, Dépenses : 179 471,80 €.

Ce résultat intermédiaire de la section Investissement est purement comptable et ne tient pas compte de l'excédent de fonctionnement 2019 soit 187 733,35 €, lequel n'a pas encore été imputé. Toutefois le Maire rappelle qu'il faudra, pour faire face aux travaux du groupe scolaire, réaliser un emprunt. Il demande l'accord pour lancer une consultation auprès de 3 banques.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à lancer la consultation.



République Française

-Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Le Maire propose de maintenir le taux actuel de 2.5 % ce que le conseil approuve.

3. Travaux

La commission travaux s'est réunie lundi dernier.

- Demande de subvention Amende de police

Les travaux visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie communale peuvent être subventionnés par un prélèvement sur le produit annuel des amendes de police en matière de circulation routière.

Il s'agit d'une subvention d'Etat, répartie par le Département, concernant des travaux d'investissement visant à améliorer la sécurité routière. Un taux dégressif est appliqué en fonction de la nature des travaux : priorité I, II ou III.

Le Maire sollicite l'accord du conseil pour demander l'aide du Département correspondant à la priorité I pour l'aménagement et la sécurisation de la rue du Pontreau soit 30% du devis de BONNEAU TP s'élève à 9 936 € HT soit TTC 11 923.20 € .

La priorité I est justifiée pour 2 motifs :

- La rue du Pontreau relie les 2 bâtiments communaux que sont l'école et la mairie.
- Le projet vise à la sécurisation des piétons et de l'un des trajets empruntés par le Pédibus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à présenter cette demande de subvention complémentaire.

- Achat de matériel

Il est proposé le renouvellement du souffleur et du roto fil électrique. Le conseil municipal souhaite que soit étudié l'achat d'un débroussaillieur thermique avec moteur sur le dos. Il est décidé de compléter l'étude et de revoir ce point à la séance suivante.

- Ecole

M NZECK SAM NDECK informe le conseil de l'évolution du chantier. La charpente a été posée et le planning est respecté.

Suite à l'analyse de sol, il a été demandé de créer un assainissement dépassant largement la prévision initiale. Un rendez-vous, commune, maîtrise d'œuvre et Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, a eu lieu le 1^{er} octobre pour étude d'une solution alternative. Avec l'accord du SMEG, la contenance a été revue et un devis complémentaire à l'offre initiale a été établi par l'entreprise BONNEAU TP. Il s'élève à la somme de 23 202.42 € HT.

Le conseil valide le devis.

- Cimetière

Le Maire a demandé à l'entreprise ECHIRE FUNÉRAIRES de réaliser les travaux de création de cavurnes, d'ossuaire et caveau d'attente, devis signés en janvier 2020, dès les jours suivants LA TOUSSAINT. L'entreprise malgré les rappels n'a toujours pas communiqué les modifications du plan relatif au columbarium.

La tombe de la famille BAUDRY, donateur d'immeubles et de terrains à la commune, sera fleurie pour les fêtes de la TOUSSAINT.

- Divers

Le Maire propose que l'aménagement de la place de l'Eglise soit complété, côté monument aux morts par la plantation d'arbres. Il sera fait appel au paysagiste Thibault CHEVALIER pour cette réalisation.

Le Maire demande aussi qu'une étude soit menée sur l'aménagement des parcelles communales : plantations, semis de graminées. Un recensement des parcelles communales sera réalisé.

Pierre Tricard et Romain Audebert évoque le nécessaire élagage de certains lieux. Ils se renseignent pour obtenir les coordonnées d'entreprises pouvant effectuer l'élagage et le ramassage.



République Française

4. Personnel communal

- Recrutement :

Des membres des commissions RH et Travaux ont reçu 3 candidats en entretien le 6 octobre dernier, pour le futur remplacement de l'agent technique, en raison de son départ à la retraite. Ils proposent de retenir Monsieur Fabrice MARTIAL pour une embauche à compter du 1 novembre 2020 en contrat aidé d'un an.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- De recruter un agent, en contrat PEC, d'une durée hebdomadaire, de 35h en qualité d'agent technique d'entretien des bâtiments, voirie et espaces verts.
- D'autoriser le Maire a signé les contrats PEC avec pôle emploi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2020.

Le Maire sollicite également l'embauche de Mme Simonet Sylvie en contrat aidé à compter du 1^{er} novembre 2020 dans les conditions identiques à celles de la précédente agente. Cette personne intervient déjà à l'école depuis la rentrée scolaire dans le cadre d'un contrat avec l'AICM et ses conditions d'embauche avaient été validées par le conseil du 27 août dernier.

Après délibération, le conseil municipal confirme à l'unanimité des présents la précédente délibération :

- De recruter un agent, en contrat PEC, d'une durée hebdomadaire, de 33h40 annualisées en qualité d'agent spécialisé des écoles.
- D'autoriser le Maire a signé les contrats PEC avec pôle emploi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2020.

- RIFSEEP

La commission RH s'est réunie 2 fois et a défini les catégories d'emplois. Nathalie PETIT indique que les propositions seront présentées à des représentants du personnel le 3 novembre prochain puis au conseil municipal.

5. Ecole

L'armoire frigorifique de la cantine a été réparée par l'entreprise ERCO, laquelle a procédé au remplacement d'un thermostat.

Différents problèmes techniques sont survenus ces dernières semaines, fuite d'eau, dérangement de la sonnette d'entrée et de la ligne téléphonique. Ils ont été résolus en interne.

Afin de bénéficier du fond d'amorçage, il a été demandé une intervention sur la biodiversité et la faune locale. La première séance a eu lieu semaine 42. Les séances se poursuivront toutes les quinzaines à partir de novembre et sont réalisées par M. MOYART, passionné d'ornithologie et de biodiversité. Le prix de la séance est de 15 €.

6. Information du ministère de la Transition Ecologique et solidaire sur le contrat de fourniture d'électricité

La suppression des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) vise à mettre le droit français en conformité avec le droit européen, à la suite d'une décision du Conseil d'État de 2017. Cette réforme s'inscrit dans la continuité de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à de nouveaux fournisseurs proposant des offres compétitives par rapport aux TRV.

Au 1er janvier 2021, les Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité sont réservés aux consommateurs résidentiels et aux consommateurs non résidentiels qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes, ou le bilan annuel sont inférieurs à 2 millions d'euros Les contrats d'électricité aux TRV réglementés prendront automatiquement fin le 31 décembre 2020.

Pour les professionnels, tout contrat aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel prend fin le 1er décembre 2020. D'ici là, il est possible de quitter le contrat actuel pour un contrat en offre de marché, chez le fournisseur actuel ou chez un autre fournisseur, gratuitement et à tout moment (hors le délai de préavis lié aux démarches nécessaires auprès des distributeurs).

Pour ces 2 contrats, la démarche est simple, il suffit de signer un nouveau contrat :

- pas de démarche à réaliser pour la résiliation de votre précédent contrat (elle est réalisée automatiquement)
- pas de coupure
- pas besoin de changer de compteur.

Toutes les informations sont sur le site du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

La commune est concernée sur ces 2 postes et va procéder à une étude de marché.



République Française

7. Campagne de stérilisation chat

Face à la prolifération des chats errants, la SPA a été sollicitée pour identifier le nombre de chats à stériliser, les lieux de capture et procéder à la campagne de stérilisation. Le montant de la subvention demandée par la SPA est de 50€ par chat capturé, identifié, stérilisé et relâché.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'autoriser le Maire à signer la convention avec la SPA.

8. Proposition commission communication

En raison des conditions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, la commission communication propose de remplacer le bulletin municipal annuel par un agenda à l'égide de la commune et dont 20 pages seront réservées à des informations communales encore à définir. Le Maire souhaite que l'économie locale soit valorisée par la diffusion de la liste des entreprises de la commune. Le devis de l'entreprise TTI est de 1 200 €.

Le conseil valide la démarche.

9. Questions diverses :

- La gendarmerie des Deux Sèvres informe de l'existence d'un agenda en ligne permettant d'obtenir un rendez-vous en choisissant la date, l'heure et la brigade : <https://lannuaire.service-public.fr>
- Le CNFPT (centre de formation de la fonction publique) précise qu'il ne percevra pas les cotisations obligatoires des collectivités de novembre et décembre 2020. En effet, les formations en présentiel n'ont pu être réalisées.
- La cérémonie du 11 novembre est pour l'instant autorisée. Cependant, le vin d'honneur ne pourra suivre la cérémonie compte tenu des prescriptions concernant la lutte contre la contamination du Covid.
- Location du Moindreau : la mairie n'a toujours pas reçu le courrier recommandé annonçant le départ de la locataire pour le 31/12/2020.

- La date du prochain conseil est fixée au 19 novembre 2020 à 20h30 à la salle de fêtes.

Fait à Sainte Ouenne, le 24 octobre 2020
Le Maire,